Commune de Rehainviller

Département de Meurthe et Moselle

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

2022-2023

- COMMUNE - SERVICE EAU

L'article L 2313 1 du code général des collectivités territoriales

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune et elle est disponible sur le site Internet www.rehainviller.fr

Situation

REHAINVILLER est une commune rurale qui se situe dans la Vallée de la Meurthe, au Sud du département de la Meurthe-et-Moselle. REHAINVILLER est distante de 4km de Lunéville (commune limitrophe), 5.5 km de Blainville-sur-L'eau, 16 km de Bayon et 35 km de Nancy. En plus de la proximité de ces pôles d'emplois et de services, la commune bénéficie du passage de la RN 333/RN4 qui permet de joindre Paris, Nancy (A33 et A31) et Strasbourg.

Population

Depuis 2007, la commune connait un regain démographique : +22.8% (+190 habitants soit + 73 ménages) du fait d'un solde migratoire positif couplé à un solde naturel positif (le plus important sur la période 1968-2012) : c'est la construction des lotissements des Chaumes (2006-2007) et des Platanes (2007-2008) et de la rue Barbelin (en 2015-2016) qui a attiré de nouveaux habitants notamment de jeunes couples avec enfants.

En 2022, la commune compte 1065 habitants.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres);
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les comptes administratifs COMMUNE-EAU- 2022 ont été votés le 30/03/2023 par le conseil municipal.

LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets COMMUNE EAU- 2023 ont été votés le 30/03/2023 par le conseil municipal.

Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site Internet de la Commune. Ils ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants :
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de l'Etat et de la Région dès que possible.
 - ⇒ Le Budget du service de l'eau concerne le Service de Distribution de l'Eau Potable.
 - ⇒ Le budget communal concerne d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

A, Le service Eau

a, La section d'exploitation

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
011 - Charges à caractère général	70 183,73	61 724,29	50 277,25
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	56 000,00	56 177,32	38 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	12 833,73	5 497,02	10 577,25
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	150,00	49,95	
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS			
ASSIMILES	1 200,00		1 200,00
014 - Atténuations de produits	17 750,00	17 718,00	16 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 500,00	17,84	1 500,00
66 - Charges financières	1 113,63	1 113,04	801,71
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00
Total dépenses réelles	91 547,36	80 573,17	69 578,96
Total dépenses d'ordre	41 648,21	41 648,21	45 804,57
Total dépenses de fonctionnement	133 195,57	122 221,38	115 383,53

Les dépenses de la section d'exploitation de **122 221.38**€ de 2022 concernent :

- l'achat d'eau à la commune de Lunéville
- le reversement de la redevance de pollution domestique à l'Agence de l'Eau
- les intérêts des emprunts
- les opérations d'ordres

⇒ En recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	80 482,00	81 531,39	95 311,65
75 - Autres produits de gestion courante	392,00	391,38	206,00
77 - Produits exceptionnels	500,00		500,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	44 103,65	44 103,65	11 522,96
Total recettes réelles	125 477,65	126 026,42	107 540,61
Total recettes d'ordre	7 717,92	7 717,92	7 842,92
Total recettes de fonctionnement	133 195,57	133 744,34	115 383,53

Les recettes de 2022 de 133 744.34 € sont issues :

- de la vente d'Eau et de la redevance de pollution domestique
- des travaux effectués
- des opérations d'ordres

b, La section d'investissement

⇒ En dépense :

DEPENSES INVESTISSEMENT	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
16 - Emprunts et assimilés	8 679,00	8 678,49	8 988,00
21 - Immobilisations corporelles	26 243,01	1 823,01	50 000,00
23 - Immobilisations en cours	86 000,00	1 516,22	88 503,30
Total dépenses réelles hors opérations	120 922,01	12 017,72	147 491,30
Total dépenses d'ordre	7 717,92	7 717,92	7 842,92
Total dépenses d'investissement	128 639,93	19 735,64	155 334,22

Les dépenses de la section d'investissement de 19 735.64€ concernent pour l'année 2022;

- l'achat de compteurs
- le remboursement du capital des emprunts
- les opérations d'ordres (Subventions d'équipement et travaux en régie)

⇒ En recettes:

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
001 - Excédent d'investissement reporté	72 304,72	72 304,72	109 146,65
10 - Dotations, fonds divers et reserves	10 937,00	11 179,36	383,00
13 - Subventions d'investissement reçues	3 750,00	3 750,00	
Total recettes réelles hors opérations	86 991,72	87 234,08	109 529,65
Total recettes d'ordre	41 648,21	41 648,21	45 804,57
Total recettes d'investissement	128 639,93	128 882,29	155 334,22

Les recettes de la section d'investissement soit 128 882.29 € proviennent

- du FCTVA:
- des opérations d'ordres : (amortissements)

C, la commune

a, La section de fonctionnement

1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- ⇒ l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, (chapitre 011- charges à caractères général)
- ⇒ les indemnités des élus, cotisations aux intercommunalités, les subventions versées aux associations (chapitre 065 charges de gestion courantes)
- ⇒ les intérêts des emprunts à payer. (chapitre 66 charges financières)
- ⇒ les salaires du personnel municipal (chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés)

Effectif de la commune : 5.4 Fonctionnaires en ETP et 2 Agents contractuels

DEPENSES			
DE FONCTIONNEMENT	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
011 - Charges à caractère général	187 850,00	180 211,30	227 786.24
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	69 800,00	81 104,32	137 950,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	83 800,00	67 044,48	55 286.24
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	23 450,00	24 539,43	26 250,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	10 800,00	7 523,07	8 300,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	364 584,00	339 597,42	347 402,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 120,00	5 179,67	5 400,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	359 464,00	334 417,75	342 002,00
65 - Autres charges de gestion courante	76 970,00	73 299,80	47 748.50
66 - Charges financières	21 221,00	20 520,07	19 444,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00
68-Dotations provisions			28750
Total dépenses réelles	651 625,00	613 628,59	672 130.74
Total dépenses d'ordre	18 883,10	3 883,10	18 883,10
Total dépenses de fonctionnement	670 508,10	617 511,69	691 013.84

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 617 511.69 euros

2. <u>Les recettes</u>

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, aux ventes de bois et aux revenus des immeubles. Les recettes de fonctionnement 2022 représentent **686 068.99 euros.**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	29 300,00	38 623,31	51 428,00
73 - Impôts et taxes	386 738,00	378 843,45	428 052,00
74 - Dotations, subventions et participations	163 488,00	165 898,31	164 550,00
75 - Autres produits de gestion courante	36 500,00	37 131,70	40 600,00
76 - Produits financiers	2,00	2,25	3,00
77 - Produits exceptionnels	2 500,00	2 104,91	10 500,00
013 - Atténuations de charges	15 687,00	19 735,25	19 600,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	40 000,00	40 000,00	8 557,30
Total recettes réelles	674 215,00	682 339,18	723 290,30
Total recettes d'ordre	40 723,54	3 729,81	17 723,54
Total recettes de fonctionnement	714 938,54	686 068,99	741 013,84

La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 :

pour 2023

• concernant les ménages

0	Taxe foncière sur le bâti	29.01%	31.84%
0	Taxe foncière sur le non bâti	16.67%	18.30%
0	Taxe d'habitation		8.87%

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 190 875 en 2022

238 750 en 2023

❖ Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 56 509.00€

DGF	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
REHAINV	100 067	89 360 €	78 261€	55 775	56 572	56 780€	56 509€	56 449€	59 306€
ILLER	€			€	€				

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ellemême ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

3 Les principales dépenses et recettes de la section :

b, La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un logement, à la réfection de voirie...).

1, Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
001 - Déficit d'investissement reporté			
10 - Dotations, fonds divers et reserves	100,00	77,60	
16 - Emprunts et dettes assimilés	56 395,00	54 894,11	59 300,00
21 - Immobilisations corporelles	123 600,00	94 452,70	80 982,00
23 - Immobilisations en cours	5 000,00		2 851,75
Total dépenses réelles hors opérations	185 095,00	149 424,41	143 133,75
Total dépenses d'ordre	40 723,54	3 729,81	17 723,54
Total dépenses d'investissement	225 818,54	153 154,22	160 857,29

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
001 - Excédent d'investissement reporté	10 453,07	10 453,07	50 629,19
10 - Dotations, fonds divers et reserves	111 982,37	117 043,14	89 845,00
13 - Subventions d'investissement reçues	13 000,00	2 404,10	
16 - Emprunts et dettes assimilés	71 500,00	70 000,00	1 500,00
Total recettes réelles hors opérations	206 935,44	199 900,31	141 974,19
Total recettes d'ordre	18 883,10	3 883,10	18 883,10
Total recettes d'investissement	225 818,54	203 783,41	160 857,29

2, en 2022

Les principales réalisations de l'année 2022 sont les suivantes :

ACQUISITION PARCELLE C95 ET C98	2 319,00
Travaux sylvicoles parcelle 3 et 26	1 193,94
Acquisition :Cumulus 23 G rue Carnot Ecole Elementaire	442,44
Acquisition :FAUTEUIL NOIR ECOLE	74,99
Travaux : Refection Enduit des murs Cour Ecole Elementaire	28 360,80
Acquisition :3 Bipateres de 10+ 2 Tables Octogone Cantine	373,58
Acquisition :2 Tables Octogone Cantine	315,90
Acquisition parcelle D33 17 rue PE Marin	41 828,05
Acquisition : chaudière 23 G rue Carnot petit logt chau	2 948,00
Acquisition : RADIATEUR SUP BUREAU DIRECTEUR ECOLE	819,48
Ecritures d'ordre budgetaires 2022	1 006,27
Acquisition: 3 POTEAUX INCENDIE RUE DU GUE- ABRIS BUS- RUE LT Y	4 840,30
Acquisition : pièces chgt poteau incendie	228,72
Acquisition : Tronconneuse STHIL	809,00
Acquisition: 2 DISQUES DURS TOSHIBA PR NAS MAIRIE	110,00
Acquisition: 2 fauteuils enfants en Bois avec accoudoirs Ecole	197,44
Acquisition: 1 Tabouret ATSEM	161,17
Acquisition: 8 CHAISES JAUNE T3 CANTINE	255,16
Acquisition : Refrigerateur Cantine SFC Inox GN2/1	2 224,80
Acquisition : Chariot lavage Garderie	217,43
Acquisition : Broyeur pr Travaux en Forêt	696,00
Acquisition : Refrigerateur SFC GN2/1 1400L	2 040,00
Acquisition : Aspirateur Miele C3 Mairie Cantine	239,00
Acquisition : FENDEUSE BOIS	2 200,00
Acquisition: LAMELLES+ 1 BROSSE MACHINE A LAVER	798,48
Acquisition: 2 BUTS HANDBALL 2 BUT BASKET ECOLE ELEMENTAIRE	424,36
Acquisition: 2 BUT BASKET ECOLE ELEMENTAIRE	443,20

2, en 2022

Les principaux projets pour l'année 2022 sont :

- ⇒ 21318 : Logement 17 rue P.E Marin toiture) + 15 000e de travaux en régie
- ⇒ 21318 : Logement 5 rue d'Adoménil : Remplacement d'une porte :2500e
- ⇒ 21312 Ecole maternelle : Aire de jeux réfection du tapis 2 280 €

D, Etat de la dette

- ⇒ Le service Eau possède deux emprunts auprès de la Caisse d'Epargne. Le capital restant dû au 31/12/2022 est de 26 556.56 €
- ⇒ La commune possède quant à elle 8 emprunts (Deux au crédit agricole et sept à la caisse d'épargne). Le capital restant dû au 31.12.2022 est de 687 343.09 €

2023

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	225 818,54	155 357,29	155 357,29
RECETTES	225 818,54	160 857,29	160 857,29
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	670 508,10	691 013,84	691 013,84
RECETTES	714 938,54	741 013,84	741 013,84

2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)

SERVICE EAU COMMUNE DE REHAINVILLER

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	128 639,93	143 334,22	143 334,22
RECETTES	128 639,93	155 334,22	155 334,22
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	133 195,57	115 383,53	115 383,53
RECETTES	133 195,57	115 383,53	115 383,53

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	354 458,47	298 691,51	298 691,51
RECETTES	354 458,47	316 191,51	316 191,51
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	803 703,67	806 397,37	806 397,37
RECETTES	848 134,11	856 397,37	858 397,37
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 158 162,14	1 105 088,88	1 105 088,88
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 202 592,58	1 172 588,88	1 172 588,88